



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

N° 13/104

Objet : **Subventions aux associations au titre de l'exercice budgétaire 2023**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

Présents

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Adjointes au Maire.

Sarah MOINE, Conseillère départementale.

Romuald SERVA, Sophie LEBON, Adrien DA COSTA, Conseillers municipaux délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Annie COHADIER, Marie-Christine EVEN, Sylvie GUINEMER, Alain DURAND, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Christophe PIEGZA, Beyhan CANI, Stéphane POUVESLE, Marie-Christine JALLADAUD, Rita AYDIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Jérôme BERTIN
Isabelle CARON
Anthony VASCONCELOS
Laurent COKGUL

a donné pouvoir à
a donné pouvoir à
a donné pouvoir à
a donné pouvoir à

Tony FIDAN
Rose-Marie ABOUSEFIAN
Adrien DA COSTA
Marie-Christine JALLADAUD

Absents excusés sans pouvoir :

Isabelle BOURSIER

Absents :

Saïd TOUFIQ, Romain CARTIER

Secrétaire de séance :

Christophe PIEGZA

Où le rapport de Madame Yveline MASSON, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et aux marchés publics,

Entendu la Commission des finances qui s'est réunie le 6 décembre 2022,

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 26 voix pour (Madamee BALIKDJIAN, Messieurs. DOMAN, COKGUL et POUVESLE n'ont pas pris part au vote),

DÉCIDE d'attribuer pour 2023 une subvention aux associations conformément aux indications figurant dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Pour extrait certifié conforme.

Christophe PIEGZA
Secrétaire de séance



Pascal DOLL
Maire



Délibération certifiée exécutoire
conformément aux dispositions des
articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Article R421-1 du Code de justice administrative « La juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. Le délai prévu au premier alinéa n'est pas applicable à la contestation des mesures prises pour l'exécution d'un contrat. »

SUBVENTIONS ORDINAIRES 2023

DÉNOMINATION DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUÉE AU TITRE DE 2022	SUBVENTION ATTRIBUÉE AU TITRE DE 2023
<i>Anciens Combattants</i>		
A.C.V.G.U.A.	500	500
F.N.A.C.A.	600	1 200
Le Souvenir Français	300	300
Les Médaillés Militaires	100	Pas de demande
U D I A C 95	250	Pas de demande
	SOUS-TOTAL	2 000
<i>Caritatives / Sociales</i>		
Association de défense contre les nuisances aérienne	250	250
Association pour le soutien à la thérapeutique infantile ASTI	500	Pas de demande
ACAP - Association pour la création d'une alternative à la psychiatrie	500	500
Association famille d'Arnouville AFA	300	Pas de demande
Association Nationale d'Action Sociale des personnels de la police nationale 95		500
APED L'ESPOIR	100	100
Secours Populaire Français	400	Pas de demande
Centre de Services aux Associations	500	500
Croix Bleue des Arméniens de France	6 000	6 000
Du côté des femmes	500	Pas de demande
Jeunes Sapeurs Pompiers de Villiers le Bel	300	Pas de demande
La Prévention Routière	400	400
Maison Culturelle des Alévis de l'Anatolie	2 000	2 500
Secours Catholique	400	400
Union Départementale des Anciens Sapeurs Pompiers Val d'Oise	300	300
Union des Assyro-Chaldéens d'Arnouville (U.A.C.A.)	5 000	5 000
Culture du cœur Val d'oise		500
	SOUS-TOTAL	16 950

SUBVENTIONS ORDINAIRES 2023

DÉNOMINATION DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUÉE AU TITRE DE 2022	SUBVENTION ATTRIBUÉE AU TITRE DE 2023
<i>Culturelles / Loisirs</i>		
Amicale du Personnel Communal d'Arnouville	20 000	20 000
Club Rencontre - Artisanat et Loisirs	25 000	25 000
Club Sourire	6 000	6 000
Conservatoire de Musique et de Danse d'Arnouville - subvention de fonctionnement	175 000	173 500
Conservatoire de Musique et de Danse d'Arnouville - subvention de sécurisation des locaux	23 000	23 000
Du Piano retrouvé aux musicales d'Arnouville	4 500	1 000
Les Compagnons de la Gamme Argonvilloise	400	400
Percept Même	3 000	3 000
Théâtre de Quat'Sous	4 000	4 000
	SOUS-TOTAL	255 900
<i>Scolaires</i>		
École maternelle Anna Fabre	5 459	5 847
École maternelle Charles Perrault	7 235	7 257
École maternelle Claude Demange	2 107	1 997
École maternelle Victor Hugo	3 220	3 302
École élémentaire Danielle Casanova	14 186	13 160
École élémentaire Jean Jaurès	15 541	13 750
École élémentaire Jean Monnet	3 150	12 694
École élémentaire Victor Hugo	13 665	4 061
Collège Jean Monnet (cérémonies commémoratives)		150
Collège Saint Didier (cérémonies commémoratives)		150
École Hrant Dink	15 666	16 926
	SOUS-TOTAL	79 294

SUBVENTIONS ORDINAIRES 2023

DÉNOMINATION DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUÉE AU TITRE DE 2022	SUBVENTION ATTRIBUÉE AU TITRE DE 2023
<i>Sportives</i>		
Arnouville Judo / Fitness	10 597	8 269
Arnouville Tennis Club	6 773	6 420
Ascendance	500	500
Association Amicale des Anciens du CSMA Football	400	400
Association Sportive Arnouville Football	28 119	25 964
Assoc Sportive Collège Jean Moulin	400	400
Assoc Sportive Lycée Virginia Henderson	300	300
Athlétic Karaté Arnouville	2 585	4 541
Cercle des Médaillés Jeunesse & Sports du Val d'Oise de la Vieille Fce Sud	200	200
Club Athlétisme Groupé Arnouville/Gonesse/ Villiers (C.A.G. AR.GO.VI)	2 190	2 342
Club Cœur et Santé	500	500
Entente Cyclo-Marche Arnouilloise	4 288	3 926
Hand Ball Club Arnouville	7 144	7 013
Le Volant Arnouville/Gonesse		1 202
Passion Danse	500	Pas de demande
Yoseikan Budo Val de France		1 448
Union Sportive et Culturelle Arnouilloise	1 338	1 686
	SOUS-TOTAL	65 111
	TOTAL GENERAL	419 255